

Du microscope à la lunette. Regard hybride sur douze années d'existence des tribunaux de l'application des peines

Vincent Franskin, Président du Tribunal de l'application des peines de Liège

&

Vincent Seron, Professeur associé au Département de criminologie de l'Université de Liège

I. PROLOGUE : UNE HYBRIDATION DE REGARDS À PLUSIEURS ÉGARDS

II. UNE VALSE À TROIS TEMPS

- ⊙ **Premier temps** – Le passé (imparfait) : il était une fois le projet d'un tribunal de l'application des peines
- ⊙ **Deuxième temps** – Le présent sous la lentille de la libération conditionnelle : une continuité dans le changement ou un changement (cosmétique) dans la continuité ?
- ⊙ **Troisième temps** – Un retour (conditionnel) vers un futur (antérieur) ?
 - *Acte 1* : Un jour mon JAP viendra. L'entrée en vigueur du juge de l'application des peines : ou l'arlésienne du statut juridique externe des détenus
 - *Acte 2* : Quelques propos relatifs à l'avenir (du code) de l'exécution des peines

III. ÉPILOGUE